



LE SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE DE VÉHICULES ANCIENS

AUTOS

MOTOS

FLOTTES

TRAJET TRAVAIL

PRET DU VEHICULE

NOUVEAU

TARIF AUTO - MOTO

Tarif au 01/01/2007

Votre **tarif** en usage privé et conduite dénommée (3)

Garanties de base : responsabilité civile, protection juridique, avance sur recours, personnes transportées.

Age du véhicule	10 ans et 11 ans	12 ans à 14 ans	15 ans à 19 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 39 ans	40 ans et plus
Tarif annuel TTC	155 (1)-(2)	135 (1)	82	65	52	37	27,50

(1) Motos de 10 à 14 ans, jusqu'à 125cm³, réduction de 30% • (2) Véhicules de 10 et 11 ans, limitation à 5.000km par an

Personnalisez votre tarif d'assurance

Garanties de base :

Usage privé, conduite dénommée

Tarif ci-dessus

MEMBRE DE CLUB de véhicules anciens et/ou abonné à une revue spécialisée

Si oui
Réduction 10%

Usage privé et **TRAJET TRAVAIL** et/ou conduite élargie (**PRÊT DU VÉHICULE**) (3)

Si oui
Majoration 15%

AU MOINS 2 VÉHICULES ASSURÉS

Si oui
Réduction 30%

Possibilité de désigner en second conducteur **LE CONJOINT SANS VÉHICULE PRINCIPAL**

Si oui
Majoration 50%

MOTOS de 10 à 14 ANS jusqu'à 125cm³

Si oui
Réduction 30%

Total Garanties de base par véhicule (à reporter page 4)
(Attention : le tarif obtenu ne peut-être inférieur à 26,10€ par véhicule)

	1 ^{er} véhicule	2 ^{ème} véhicule	3 ^{ème} véhicule
	x 0,90	x 0,90	x 0,90
	x 1,15	x 1,15	x 1,15
	x 0,70	x 0,70	x 0,70
	x 1,50	x 1,50	x 1,50
	x 0,70	x 0,70	x 0,70
	Mini 26,10€	Mini 26,10€	Mini 26,10€

(3) Voir définition page 3

Options

Assistance : 15€ (par véhicule)

Bris de Glace : 60€ pour 500€ de garantie (par véhicule)

Sécurité du conducteur : 25€ (1 en auto et 1 en moto)

Remorque plus de 750kg : 34€ "aux tiers"

contact@assurancesclavel.com

TARIF FLOTTE

Tarif au 01/01/2007

VEHICULES ANCIENS et "MODERNES"

Flotte de véhicules anciens (4 véhicules au minimum)

Votre tarif en usage privé et conduite dénommée (3)

Garanties de base : responsabilité civile, protection juridique, avance sur recours, personnes transportées.

Age du véhicule le plus récent	10 ans ou 11 ans	12 ans à 14 ans	15 ans à 19 ans	20 ans à 29 ans	30 ans ou plus
Tarif annuel TTC	450	300	200	150	100

Flotte de véhicules anciens et "modernes"

Est considéré comme véhicule "moderne" le(s) véhicule(s) d'utilisation courante et dans tous les cas les véhicules de moins de 10 ans.

A chaque véhicule dit "moderne" est appliquée une majoration annuelle de 100€ TTC pour les garanties de base.

Le nombre de véhicules "modernes" (maximum 9) doit être inférieur au nombre de véhicules anciens.

Personnalisez votre tarif d'assurance

Garanties de base véhicules anciens

Usage privé, conduite dénommée

Tarif ci-dessus

Garanties de base véhicules "modernes"

Usage privé, conduite dénommée

(Nombre de véhicules x 100€)

à reporter :

Sous total à reporter :

MEMBRE DE CLUB de véhicules anciens et/ou abonné à une revue spécialisée

Si oui
Réduction 10%

x 0,90

à reporter :

Usage privé

et **TRAJET TRAVAIL** (3)

Pour les flottes mixtes (anciens et "modernes"),

possibilité d'un usage "affaires" (majoration 30% au lieu de 15%) ou d'un usage "tous déplacements" (majoration 50% au lieu de 15%)

Si oui
Majoration 15%

x 1,15

à reporter :

Possibilité de désigner en second conducteur

LE CONJOINT SANS VEHICULE PRINCIPAL

(la majoration n'est pas appliquée dès lors qu'au minimum deux véhicules "modernes" sont déclarés)

Si oui
Majoration 50%

x 1,50

à reporter :

Total Garanties de base pour la flotte

(à reporter page 4)

(3) Voir définition page 3

Options

Assistance simple aux véhicules : 30€ (pour l'ensemble des véhicules)

Assistance complète à tous vos véhicules + vie privée : 96€

(vivement conseillée, nous consulter)

Sécurité du conducteur : 50€ (pour l'ensemble des véhicules)

Bris de Glace : 60€ pour 500€ de garantie

96€ pour 2 véhicules

126€ pour 3 véhicules...

contact@assurancesclavel.com

CONDITIONS D'ADHÉSION

Il faut posséder un autre véhicule assuré à son nom (ou de fonction) depuis au moins 2 ans sans accident responsable (tolérance pour 1 sinistre responsable à condition de rester en situation de bonus après celui-ci).

Autres cas, nous consulter.

Dans les 24 derniers mois, le conducteur principal, son conjoint ou concubin et les conducteurs désignés ne doivent pas avoir eu d'accident en état d'imprégnation alcoolique, ou avoir fait l'objet d'un retrait de permis supérieur à 2 mois ou d'annulation de permis, de condamnation suite à un délit de fuite ou de nullité de contrat.

La possession effective d'un autre véhicule est exigée pendant toute la durée du contrat (sauf en flotte mixte).

Titulaire de la (des) carte(s) grise(s)

La ou les cartes grises des véhicules doivent être établies au nom d'un conducteur désigné sur le contrat, sauf mention expresse et donc déclaration préalable de votre part et acceptation de notre part.

Par qui le véhicule peut-il être conduit ?

Lorsqu'un seul conducteur est désigné, le conjoint ou concubin non désigné peut conduire le véhicule de manière habituelle en usage privé.

Aucune autre conduite habituelle n'est acceptée, sauf à déclarer les conducteurs.

En cas de prêt occasionnel, voir les définitions ci-dessous de conduite dénommée ou élargie.

DÉFINITIONS

Conduite dénommée :

Dans cette formule pas de prêt possible du véhicule. Formule obligatoire en tarif "flottes".

Conduite élargie :

Le véhicule peut-être prêté de manière occasionnelle en usage privé, sauf à des personnes dont le permis date de moins de 3 ans (à moins qu'elles ne justifient d'être personnellement assurées pour la conduite habituelle d'un véhicule de la même catégorie).

Usage privé :

Le véhicule peut-être utilisé uniquement pour des déplacements de la vie privée.

Usage privé et trajet travail :

Le véhicule est utilisé pour les déplacements de la vie privée et pour effectuer le trajet jusqu'à un lieu de travail et en revenir.

L'usage trajet travail est autorisé uniquement pour les conducteurs déclarés.

REMARQUES

Certains véhicules à caractère sportif, trop récents, ou sans aucun intérêt sont susceptibles de majoration tarifaire ou d'exclusion. Attention aux sanctions qui peuvent aller de la franchise en cas de non-respect de certaines clauses à la nullité du contrat en cas de fausse déclaration.

Les mises à jour tarifaires (y compris les changements de tranches d'âges) doivent faire l'objet d'une demande d'avenant auprès du cabinet.

Nos contrats sont souscrits auprès d'Axa.

FRAIS DE GESTION PERÇUS PAR LE CABINET

2€ : pour paiement par carte bancaire.

8€ : à chaque affaire nouvelle.

9€ : à chaque échéance terme (35€ en formules flottes jusqu'à 35 véhicules).

10€ : à chaque rajout de véhicule sur une flotte, ou à chaque mise à jour tarifaire à l'échéance.

15€ : pour tout avenant au contrat, changement de véhicule ou de garantie.

25€ : pour toute résiliation en dehors de l'échéance ou 50€ pour toute résiliation au cours de la première année.

Les conducteurs reconnaissent avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et les accepter.

A

Signature(s) précédée(s) de la mention "lu et approuvé"

Le

CALCUL DE VOTRE PRIME

Montant à régler :	1 ^{er} véhicule	2 ^e véhicule	3 ^e véhicule	FLOTTE ou 4 ^e véhicule
Membre de Club ou Abonné (joindre justificatif)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Trajet - travail	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Conjoint sans véhicule principal	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nombre de véhicules "modernes" à assurer				<input type="text"/>
Total garanties de base (report p. 1 ou 2)				
Assistance (simple ou complète)				
Sécurité du conducteur				
Bris de glace (joindre contrôle technique moins d'un mois)				
Frais de gestion	8€	8€	8€	8€ ou 35€ en flotte
Total par contrat				
Total général :	<input type="text"/>			

PREMIER CONDUCTEUR

Nom Prénom Né(e) le.....
 Adresse
 Code postal Ville
 Tél. domicile Tél. bureau E-mail.....
 Date permis Situation familiale Profession.....

SECOND CONDUCTEUR (ÉVENTUEL)

Si le second conducteur est le conjoint sans véhicule principal : majoration 50%

Nom Prénom Né(e) le.....
 Date permis Situation familiale Profession.....

VOS ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE SUR LES 24 DERNIERS MOIS

Joindre impérativement le(s) relevé(s) d'information de vos autres assurances (autos et motos) à réclamer à l'assureur de chaque conducteur déclaré.

CARACTÉRISTIQUES DU (OU DES) VÉHICULE(S) À ASSURER

	1 ^{er} véhicule	2 ^e véhicule	3 ^e véhicule	4 ^e véhicule
Immatriculation				
1 ^{ère} mise en circulation				
Marque				
Type des mines ou Modèle				
Puissance (en cm ³ pour les motos)				
Numéro de série				

COMMENT NOUS AVEZ VOUS CONNUS ?

Bouche-à-oreille Publicité : par quelles revues ?

Mode de règlement : Chèque bancaire ou postal CB N° Cryptogramme Date d'expiration

Veillez joindre une copie du permis de conduire et de la carte grise, le(s) relevé(s) d'information de votre assureur et le règlement. Le cas échéant : un justificatif de membre de club ou d'abonné à une revue et le contrôle technique.

Ne pas oublier de signer
le verso de cette page

Fait à Le

Signature du premier conducteur

Signature du second conducteur

Date d'effet souhaitée, sans que celle-ci soit antérieure à la date de réception du dossier..... contact@assurancesclavel.com